

Désormais, chaque mois, Paule Urbain et Pierre Angulaire vous donnent rendez-vous sur le site de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et vous font partager leurs états d'âme.

Mais qui sont ces 2 personnages ?...

Paule Urbain produit des pensées, ce qui lui donne le temps de réfléchir. Enfin... C'est ce qu'elle croyait car son installation s'avère plus compliquée que prévue.

... Vu de la ville, tout paraissait pourtant si simple.....

Pierre Angulaire quant à lui, a les pieds sur terre; les règles de l'urbanisme et les réalités de l'entreprise agricole n'ont aucun secret pour lui.

Lorsque nos deux compères se rencontrent, les pensées de Paule se heurtent aux règles de Pierre. Pourtant, il faut bien que les choses s'organisent, s'enracinent, pour se concrétiser enfin...

Mai 2008, première rencontre

La pensée de Paule Urbain :

L'harmonie des paysages ruraux est le fait d'un heureux hasard.
La culture de mes pensées contribuera à cette harmonie.

Les règles de Pierre Angulaire :

Rien n'est plus organisé que l'espace rural, les communes sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou désormais d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui régleme l'occupation des sols, les droits à aménager et à construire, les servitudes liées aux réseaux (eau, électricité) ou aux risques (inondation, incendie, mouvements de terrain).

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de planifier l'urbanisation en respectant les grands équilibres : préservation des milieux agricoles et naturels, préservation du cadre et de la qualité de vie, gestion cohérente des réseaux (eau, assainissement, énergie) et des équipements publics.

Chaque territoire a ses particularités, c'est pourquoi pour tout projet d'aménagement, il est préférable de se rapprocher :

du service de l'urbanisme de la commune

ou [du service aménagement du territoire de la Chambre d'agriculture](#)